



*Syndicat Autonome des
Fonctionnaires et Agents
chargés du Contrôle des
Transports Terrestres*



SNCTT

**syndicat national des
contrôleurs des transports
terrestres**



**Syndicat National des Personnels
Techniques et Administratifs et de
services de l' Equipement et de l'
Environnement**

Compte-rendu de la réunion du 12/05/2011 concernant le projet de fusion

L'ensemble des OS représentatives des différents Corps concernés (SA, CTT et CAM) par le projet de fusion étaient conviées à cette réunion dite de présentation du nouveau corps. En ce qui concerne l'administration, Monsieur SAFFROY présidait la délégation pour la DRH. Il était accompagné de Monsieur BERSAT plus particulièrement chargé du dossier. La DGITM était représentée par Mesdames VIARD et DEBAR.

Avant tout débat, l'intersyndicale des CTT a rappelé son refus de la fusion des corps . Nous avons notamment exposé une fois encore le risque pour les missions et les effectifs qu'entraînerait inévitablement une telle réforme.

Une demande d'étude prospective a été demandée quant à l'avenir des différents corps concernés afin de se rendre compte de la pérennité de nos missions au sein de ce ministère.

L'intersyndicale a réitéré également la demande relative au reclassement des CTT déjà en poste au deuxième niveau de grade dans un délai fixé à l'avance.

Monsieur SAFFROY a dès le début de cette réunion fixé le cadre et l'objectif de cette dernière : l'examen du pré-projet de décret transmis aux O.S quelques jours auparavant.

Il s'agit de la première réunion thématique relative aujourd'hui à l'examen des 3 premiers articles du pré-projet de décret qui articule le nouveau corps B administratif et de contrôle autour de

- 3 grades (classe normale, principaux et divisionnaires)
- 3 fonctions :
 - des fonctions administratives d'application
 - des fonctions spécialisées de contrôle et transports terrestres
 - des fonctions spécialisées dans le droit social et l'administration générale des affaires maritimes.

Il a indiqué que ce pré-projet intégrait certaines des remarques qui avaient été faites lors des précédentes réunions. Il a rappelé également que de nombreux points resteront à régler s'agissant du recrutement, de la formation, de l'indiciaire et indemnitaire qui feront l'objet de réunions thématiques ultérieures, mais balayées avant juillet 2011 pour être intégrés au décret. D'autres problématiques (conditions d'accès à la catégorie A par exemple) seront écrites hors décret. S'agissant de l'écriture de ce projet de décret il a souligné que l'exercice était « délicat ». Il convient en effet que le texte soit synthétique tout en apportant suffisamment de précisions sur les différentes missions des agents composant le corps. Soulignons le grand esprit de synthèse de la DRH qui, pour définir nos missions dans le décret futur, s'est contenté d'un « copier-coller » de nos statuts de 1976, soit 5 lignes. A l'évidence, la grande peur de la DRH est que ce projet de texte soit rejeté lors de son examen en conseil d'état.

La DRH explique qu'elle n'a pu pour l'instant intégrer au document les remarques et demandes d'amendements concernant le projet de texte, du fait de délais trop courts. Elle souligne que la plupart ont été apportées par les OS des CTT et la DGITM. L'une d'elle a d'ailleurs été reprise par tous les autres représentants du personnel, le refus du nom « assistant administration et de contrôle du développement durable » proposé pour le nouveau corps. La DRH souligne le côté gratifiant du terme « assistant » mais sur ce point, grand seigneur, elle sollicite les agents pour trouver un nom à leur futur métier. Faut-il rappeler le nom de notre métier selon nos anciens statuts de 1962 ? Assistant technique ! (ça ne s'invente pas).

Quoi qu'il en soit, il apparaît que ce pré-projet de décret ne peut en aucun cas nous satisfaire en l'état actuel. En effet, si le texte exprime bien que les futurs agents de ce corps peuvent exercer des missions dites spécialisées (CTT, CAM) il ne fait pas ressortir la notion de filière au sens strict du terme telle qu'évoquée lors des précédents échanges.

Nous en avons fait la remarque à M. Saffroy qui nous a alors déclaré que cela correspondait clairement à un souhait de sa direction. Les agents ne sont pas verrouillés dans leurs fonctions, mais polyvalents, sans que le texte indique les modalités de cette polyvalence. C'est la notion de passerelle de l'administration que nous voyons plutôt comme une menace sur nos postes et nos fonctions : CTT aujourd'hui ici, administratif là demain, CAM après demain ailleurs.

Sur ce point précis, nous avons été rejoints par la DGITM qui, dans un projet de texte modifié remis par Madame DEBAR à la DRH abonde en ce sens. Pour résumer, la DGITM propose l'aménagement de deux « tuyaux », administration générale d'un côté et fonctions spécialisées de l'autre. Nous avons d'ailleurs été très surpris, pour ne pas dire choqués, du peu de considération porté par la DRH envers notre Direction de programme, la DGITM. Il semble en effet que le pré-projet objet de la réunion ne lui ait été transmis que le matin même.

A l'évidence ce texte a été conçu dans la précipitation et vise à supprimer les différences, gommer les caractéristiques de chacun et permettre les déplacements de personnels au gré des besoins ponctuels et des affichages.

La DRH a pour objectif premier de mettre en application une politique de suppression de corps et elle s'y attèle avec application. Tout en affirmant d'ailleurs qu'elle reste ouverte à toute proposition de modification .

Nous n'avons d'autre choix que de combattre ce texte et c'est ce que nous ferons sans relâche.

Sur le calendrier Monsieur BERSAT s'est engagé à faire parvenir aux différentes OS une version modifiée du projet intégrant certaines des demandes exprimées et nous aurons alors jusqu'à la fin du mois de Mai pour y répondre.

Le Secrétaire d'Etat avait promis de nous recevoir à nouveau, de toute évidence cette entrevue est indispensable et nous allons nous attacher à la rendre effective au plus vite. En effet, les réunions se suivent mais elles demeurent sur le thème de la fusion, dans le cadre d'un transfert grade pour grade dans le NES, sans perspective de reclassement des CTT vers le grade de principal et sans espoir de revalorisation indiciaire.

En attendant nous avons toute latitude pour proposer à la DRH l'appellation sous laquelle nous souhaiterions être désignés dans le nouveau corps que nous refusons. Quelle ambition ...

Vous trouverez en pièce jointe le projet de texte examiné lors de cette réunion.

Pour l'intersyndicale, Marc Arbiol, Laurent Deguines, Angéla ESON